



Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 4 mai 2026

Objet : Question parlementaire n° 3848 du 27 mars 2026 de Madame la Députée Taina Bofferding concernant « Protection contre la diffusion non consentie de contenus intimes et les deepfakes ».

Madame la Ministre,

En date du 27 mars 2026, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice, du Ministre des Affaires intérieures, de la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité et du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au lundi 11 mai 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue